

Parlement

Action collective: le Conseil national devra s'exprimer en décembre

Le Conseil national tranchera en décembre du sort du projet de modification du Code de procédure civile introduisant l'action collective en droit suisse. Après la décision de non-entrée en matière prise hier par la Commission des affaires juridiques (CAJ-N), un débat public devra enfin avoir lieu sur le texte élaboré en 2021 par le Conseil fédéral.

Le Conseil national aura pour tâche de répondre aux questions laissées en suspens par la Commission depuis plus de deux ans, en dépit des explications claires déjà apportées par l'Office fédéral de la justice et des résultats positifs des analyses d'impact sur l'économie commandées par la Commission.

La FRC se réjouit d'entendre enfin les arguments concrets et justifiés des opposants, qui n'ont, pour l'heure, évoqué que des craintes infondées ou déconnectées du projet, en se prévalant d'alternatives inexistantes. Elle se prépare également à promouvoir et à défendre encore une fois l'action collective, comme elle le fait depuis dix ans, cet instrument étant indispensable pour la défense des consommateurs en Suisse.

Rendez-vous en décembre à Berne!

Dossier: chronologie, détails et FAQ, actioncollective.ch

Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90

Aurélié Gigon, responsable juridique, tél. 021 331 00 90